

# Culture Un 150e réussi pour l'Institut neuchâtelois

Le 150e a fait la part belle à la culture, notamment grâce à l'Institut neuchâtelois, qui a édité une anthologie littéraire et a osé la création d'une comédie musicale. Précédant la remise du prix à l'archéologue Michel Egloff, l'assemblée générale de samedi a permis de faire le point sur cette année révolutionnaire.

L'Institut neuchâtelois (IN) a réussi son pari: «Le 150e a permis de nous profiler encore mieux dans le paysage culturel de la République.» Lors de l'assemblée générale, samedi à La Chaux-de-Fonds, le président Michel de Montmollin a

rappelé le succès, l'an dernier, de deux importantes réalisations.

«L'Anthologie de la littérature neuchâteloise, 1848 - 1998», 27e Cahier de l'IN, a remporté un succès inespéré: plus de 800 exemplaires sont déjà écoulés. Consacré à la microtechnique, le prochain Cahier devrait, l'année prochaine, séduire tout autant le public.

D'un point de vue artistique, «La Conférence des animaux», comédie musicale «d'église» de Guy Bovet, créée l'automne dernier, est une absolue réussite. Elle laissera dans les mémoires un souvenir lumineux... et, dans les comptes, un déficit de

21.000fr., absorbé sans opposition de l'assemblée par les réserves.

La commission culture et jeunesse ne pouvait, elle non plus, passer à côté du 150e. Vingt-quatre étudiants se sont ainsi vu offrir une promenade révolutionnaire de deux jours, du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds au Château de Neuchâtel, en passant par celui de Valangin.

## Le prix d'une passion

Consacrée à la remise du prix, la séance publique a permis d'honorer cette année l'archéologue Michel Egloff. Le professeur Hans-Georg Bandi, qui présentait le lauréat, l'a rappelé: le canton lui

doit d'avoir valorisé le patrimoine archéologique de la région au niveau international. Ses trois casquettes de professeur à l'Université, de directeur du musée et de responsable des fouilles, il les porte avec aisance, et surtout avec passion. Les Neuchâtelois ont été convaincus, eux qui ont accepté le crédit de presque 27 millions destiné au futur musée d'archéologie d'Haute-rive.

Baptisé Laténium, le musée a pour parrain le célèbre Jacques Piccard. «Encore un père qui peut être fier de son fils!» Dans la salle, le père du lauréat a souri.

Pascale Béguin

## Météo Injuste mauvais temps



De l'eau, de l'eau, dans le Haut...

photo a

Sale temps pour les réputations? Pas tant que cela. En 1997, Neuchâtel s'est révélé systématiquement plus tempéré que La Chaux-de-Fonds en moyennes mensuelles, nous apprend l'Annuaire du canton 1998. A l'exception toutefois du mois de février, où il a fait 0,6° dans le bas et 1,8° dans le haut. La Chaux-de-Fonds a bénéficié d'une température moyenne annuelle de 7,1° en 1997, contre 6,4° sur les années 1901 à 1980. A Neuchâtel aussi, l'année s'est avérée plus chaude que la moyenne des huit précédentes décennies: 10° contre 9,25°.

## Soleil, soleil

Du point de vue de l'ensoleillement, la situation est moins inéquitable. Sur les premières quatre-vingts années du siècle, Neuchâtel a connu 1673 heures de soleil par an en moyenne, et la Chaux-de-Fonds un demi-UV de moins: 1657

heures. Mais en 1997, le Bas a profité de 1812 heures et le haut de... 1930! En 1997 comme auparavant, la ville des Montagnes a systématiquement connu des mois de janvier, février, septembre, octobre, novembre et décembre plus ensoleillés que le chef lieu du canton. Côté précipitations, il pleut indiscutablement moins à Neuchâtel que dans la cité du Haut et que sur les sites des 10 stations pluviométriques cantonales.

## Clément

Durant les huit premières décennies du siècle, Neuchâtel a reçu 961 millimètres d'eau en moyenne par année. En 1997, 1976. Cette année-là s'est au contraire révélée plus clémentine qu'à l'accoutumée pour La Chaux-de-Fonds, sur laquelle se sont déversés 1268 mm d'eau, contre 1468 en moyenne entre 1901 et 1980.

PFB

## L'enfance de l'art?

Ami de longue date du lauréat, l'archéologue français Jean Clottes, de Foix, a passionné le public en évoquant l'art préhistorique.

Dans un savoureux accent des Pyrénées, il a évoqué notamment les problèmes de datation. Il est techniquement possible aujourd'hui d'analyser une peinture en ne prélevant qu'une infime quantité de matière, donc sans abîmer l'œuvre. Ainsi, a-t-on pu dater récemment les fresques de la grotte de Chauvet, en Ardèche.

«Ce sont des chefs-d'œuvre! Et qui nous ont réservé une grande surprise du point de vue de la datation: au lieu des 20.000 ans attendus, on a dû admettre que ces peintures remontaient à 30.000 ou 32.000 ans avant Jésus Christ. Ce sont ainsi les plus anciennes actuellement dans le monde.» Et Jean Clottes de conclure: «Nous avons ainsi une preuve que, contrairement à ce que l'on pensait, l'évolution de l'art n'est pas linéaire.»

PBE



Michel Egloff (à droite) a reçu le prix de l'Institut neuchâtelois 1999.

photo Leuenberger

## Paysannes Au combat pour la distinction des revenus

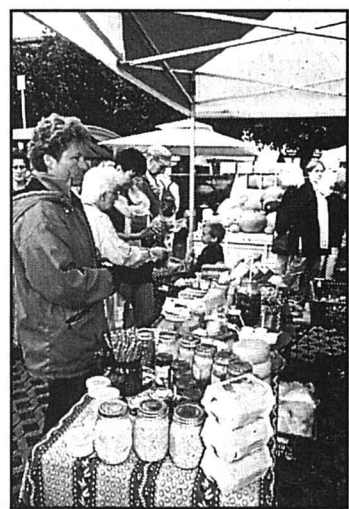
A l'automne, un recours auprès du Tribunal fédéral viendra contester la prise en compte du salaire du conjoint dans le calcul du revenu imposable, lequel donne droit aux paiements directs. Les paysannes neuchâteloises soutiennent ce combat.

Dorénavant, une exploitation agricole subit une réduction du montant des paiements directs à partir d'un revenu imposable de 80.000 francs. Or, la nouvelle politique agricole 2002 met dans un même pot le revenu agricole et le salaire de l'épouse provenant d'une activité extérieure - comme intérieure du reste - à l'exploitation. D'où une forte contestation au sein du monde paysan.

## Recours

«Une fois de plus, on ne nous laisse pas de place», lance Mireille Pidoux, présidente de l'Association romande des

paysannes professionnelles. La politique agricole nous demande de nous prendre en charge. Mais chaque fois qu'elle le fait, par exemple en



Un instituteur n'est pas pénalisé économiquement lorsque son épouse travaille, relèvent les paysannes.

photo a

proposant une table d'hôte, la paysanne est pénalisée». Ne pouvant légalement agir elle-même, l'association soutiendra à l'automne le dépôt d'un recours auprès du Tribunal fédéral. Un ou plusieurs couples-témoins d'agriculteurs actionneront l'instance suprême sur la base de leur taxation 99.

Comme les autres associations romandes, l'Union des paysannes neuchâteloises partage ce combat. «Les paysannes professionnelles savent qu'elles peuvent compter sur nous», indique sa présidente Josiane Mathez. «Nous appuyons l'action et nous la soutiendrons financièrement». Lors de leur prochaine assemblée cantonale du 28 avril à Dombresson, les paysannes neuchâteloises devraient à peine aborder le sujet, tant il va de soi pour elles.

## Divorces...

«Un instituteur n'est pas pénalisé financièrement

lorsque que sa femme travaille aussi», plaide Josiane Mathez. Je ne vois pas pourquoi une exploitation devrait l'être parce que l'épouse travaille!» Représentante neuchâteloise des paysannes professionnelles, Françoise Jacot plaisante à peine lorsqu'elle déclare qu'avec la nouvelle politique, «on va finir par favoriser les divorces dans l'agriculture!» Elle précise également: «Les prestations écologiques requises ne donnent pas droit à une subvention mais à un paiement pour un travail fourni!»

Directeur de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, Walter Willener indique être «à 100%» de l'avis des femmes paysannes. «Politiquement, que ce soit les femmes qui bougent est une très bonne chose. Car c'est cette partie du revenu qui est concernée».

PFB

## Malentendants Les efforts de l'école

Forte de 1000 membres, l'Association suisse des parents d'enfants déficients auditifs tient son assemblée des délégués ce samedi à Neuchâtel. Reconnue d'utilité publique, son but principal est de défendre les droits et intérêts de ces jeunes et de leurs familles. Président régional neuchâtelois, Jean-Claude Richème est aussi caissier du comité directeur suisse.

Lors de cette assemblée, le chef du Service de l'enseignement primaire neuchâtelois, Claude Zweacker, expliquera l'organisation de soutien aux élèves malentendants ou sourds dans le canton. Celui-ci compte une cinquantaine d'enfants suivis pour des déficiences auditives de degrés divers. «C'est le plus difficile des handicaps pour un élève», rapporte Claude Zweacker, car il ne se voit pas et on aurait ten-

dance à l'oublier». Trois maîtresses spécialisées, payées en majeure partie par l'Office fédéral des assurances sociales, encadrent ces élèves dès l'école enfantine et jusqu'à la fin de leur post-scolarité gymnásiale ou professionnelle.

## Jura et Neuchâtel réunis

Par ailleurs, les cantons de Neuchâtel et du Jura ont mis en place une collaboration avec l'Ecole pour enfants sourds de Lausanne pour les enfants sévèrement malentendants. Huit petits Jurassiens et Neuchâtelois sont réunis un jour toutes les deux semaines, à Saignelégier. «Ils peuvent ainsi se retrouver dans leur propre culture et apprendre le langage des signes», explique l'inspecteur scolaire Pierre Ducommun, sans être exclus du système scolaire habituel.

AXB

**L'Impartial**  
Hôpitaux Avis médicaux  
profilés sur la planification

## Emploi, immobilier, occasions, promotions et trouvailles... c'est toute une région qui parle affaires!

A 94 centimes par jour, ça vaut la peine de s'informer.

Je m'abonne:  1 année Fr. 284.- 94 cts le numéro  6 mois Fr. 151.-  3 mois Fr. 80.-

Prix spéciaux sur demande:

- étudiants vivant hors du domicile familial
- AVS au bénéfice d'une aide complémentaire.

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom et prénom:

Rue et no:

NP/Localité:

Date:

Signature:

Je réglerai ce montant au moyen du bulletin qui me parviendra ultérieurement. A retourner à: L'IMPARTIAL, service des abonnements, rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 / 911 23 11.

**L'Impartial**

www.limpartial.ch